

## **COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 27 OCTOBRE 2015 A 18 H 00**

Présents : Jean Pierre BERTHIER, Gilbert DERRIER, Jean Noël DUVERNEY-GUICHARD, Sihame EL HORFI, Caroline FARGE BERTOLO, Patrice FONTAINE, Alban PRUVOT, Thomas TARAVEL,

Excusée : Thierry SANCHEZ (procuration à Alban PRUVOT), Didier TROCHET (procuration à Gilbert DERRIER)

Secrétaire de séance : Sihame EL HORFI

---

### **LE CONSEIL MUNICIPAL :**

- **APPROUVE**, à l'unanimité, le compte rendu de la séance du 7 septembre 2015,
- **PREND NOTE** des décisions du Maire prises dans le cadre de la délégation qui lui a été accordée en date du 12 avril 2014, ci-après :
  - MARCHE PUBLIC RELATIF AUX TRAVAUX DE VOIRIE – LE CORBIER 2015
  - MAPA : Attribué à l'entreprise MARTOIA pour un montant de 17 980.56 €/TTC
  - MARCHE PUBLIC DE TRAVAUX POUR LA RENOVATION DES FENETRES DE LA SALLE CHARVIN
  - MAPA : Attribué à la société Jean Luc FAVIER pour un montant de 21 340.80 €/TTC
- **PREND ACTE** du déploiement du réseau de fibre optique sur le territoire communal,
- **APPROUVE**, à l'unanimité, le projet de convention entre la commune et la Sarl Val Loisirs – Entente Maurienne pour la fourniture et le transport de films nécessaires à l'exploitation du cinéma Ariane du Corbier et **MANDATE** Monsieur le Maire pour signer tous les actes et accomplir toutes les formalités nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération,
- **APPROUVE**, à l'unanimité, les termes des conventions financières proposées par la commune de Fontcouverte-La Toussuire, pour l'école primaire du chef-lieu de Fontcouverte et du groupe scolaire de La Toussuire et **MANDATE** Monsieur le Maire pour signer tous les actes et accomplir toutes les formalités nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération,

- **APPROUVE**, à l'unanimité, les termes de la convention relative à l'intervention du centre de gestion sur les dossiers de retraite CNRACL compte tenu de la complexité croissante de la réglementation applicable en la matière et **MANDATE** Monsieur le maire pour signer tous les actes et accomplir toutes les formalités nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération,
- **DECIDE**, à l'unanimité, de signer avec la société SAF Hélicoptères une convention relative aux secours hélicoptérés en Savoie pour l'année 2015/2016 (du 1<sup>er</sup> décembre 2015 au 30 novembre 2016), **ETABLIT** que les tarifs pour l'année 2015-2016 seront de 55.00 euros TTC la minute et **MANDATE** Monsieur le Maire pour signer tous les actes et accomplir toutes les formalités nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération,
- **DECIDE**, à l'unanimité, de signer avec les sociétés d'ambulances « ROUX AMBULANCES », « AMBULANCE ROL REMY » et « VANOISE AMBULANCES » une convention relative à la mise en œuvre de transports sanitaires terrestres suite à la prise en charge de personnes accidentées, blessées ou en détresse sur le domaine skiable du Corbier, **AUTORISE** l'application des tarifs et des dispositions conventionnelles et **MANDATE** Monsieur le Maire pour signer tous les actes et accomplir toutes les formalités nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération,
- **APPROUVE**, à l'unanimité, la constitution du groupement de commandes entre l'EPIC, Office de Tourisme « Corbier Tourisme » et la commune de Villarembert pour la passation d'un marché de service pour la téléphonie et les télécommunications, **PREVOIT** que la commune de Villarembert soit désignée comme coordonnateur du groupement de commandes, **PREVOIT** qu'un membre élu et un suppléant représentent la commune au sein de la Commission d'Appel d'Offre du groupement de commandes, **AUTORISE** Monsieur le Maire à réaliser l'ensemble des formalités nécessaires et à signer les conventions, actes et contrats qui en découlent et **MENTIONNE** que les crédits sont prévus au budget de la commune,
- **DECIDE**, à l'unanimité, de créer les postes saisonniers suivants :  
Espace détente : 1 chef de bassin, 1 maître-nageur sauveteur, 1 surveillant de baignade, 1 responsable accueil, 1 hôtesse d'accueil,  
Agence postale : 1 agent administratif  
Services sécurité : 4 agents  
Patinoire : 1 agent d'exploitation  
Services techniques : 1 adjoint technique  
**PRECISE** que les crédits nécessaires sont prévus au budget et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les contrats à intervenir,

- **APPROUVE**, à l'unanimité, l'attribution du marché de nettoyage des locaux communaux tel que défini ci-dessous :

Lot n° 1	Entretien courant et nettoyage de la rue couverte	282 192.00 €/TTC pour 4 ans	AK NETTOYAGE
Lot n° 2	Entretien courant et nettoyage des locaux de la piscine/espace détente du Corbier	93 883.20 €/TTC pour 4 ans	TOUTNET NETTOYAGE
Lot n° 3	Entretien courant et nettoyage du Tripode	52 232.00 €/TTC pour 4 ans	AK NETTOYAGE

**AUTORISE** le Maire à signer le marché avec les entreprises et accomplir toutes les formalités nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération, **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2015 (du 1<sup>er</sup> novembre au 31 décembre) et seront inscrits aux budgets de 2016 à 2019,

- **VALIDE**, à l'unanimité, l'avenant n° 1 au Lot n° 1 – Gros œuvre/démolition et base de vie - du marché public relatif à la réfection des bassins et espaces publics extérieurs de la piscine pour un montant de 18 150.00 €/HT correspondant à 7.65 % du marché initial et **MANDATE** Monsieur le Maire pour signer tous les actes et accomplir toutes les formalités nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération,
- **DECIDE**, à l'unanimité, de rembourser à Monsieur Jean Pierre BERTHIER, Maire de la Commune, la somme de 100.00 € correspondant à des envois de documents en Chronopost pour le compte de la commune,
- **DECIDE**, de vendre 200 m<sup>2</sup> de dalles en matériau synthétique de la patinoire et 100 paires de patins, **FIXE** le prix de vente à 14 000.00 € l'ensemble et **MANDATE** Monsieur le Maire pour signer tous les actes et accomplir toutes les formalités nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération, (deux abstentions : Alban PRUVOT et Thierry SANCHEZ),
- **APPROUVE**, à l'unanimité, les révisions de crédits pour un montant de 69 200.00 € en dépenses d'investissement,
- **APPROUVE**, à l'unanimité, l'institution du permis de démolir sur tout le territoire de la commune de Villarembert à compter de la date à laquelle le Plan Local d'Urbanisme sera exécutoire et **AUTORISE** Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération,
- **DECIDE**, à l'unanimité, de soumettre l'édification des clôtures à une procédure de déclaration préalable sur l'ensemble de la commune, à compter de la date à laquelle le Plan Local d'Urbanisme sera exécutoire, en application de l'article R. 421-12-d du code de l'urbanisme,
- **DECIDE** d'apporter son soutien à la motion prise le 22 août 2015 au col du Glandon à l'issue des Rencontres de la Montagne (1 abstention : Didier TROCHET),
- **ADOPTE**, à l'unanimité, le principe de remboursement d'une partie des frais de transport scolaire à la charge des familles ; l'aide sera de **50 %** du montant des frais engagés avec un tarif plancher de **25.00 €** par enfant restant à la charge des familles,

- **APPROUVE** l'aliénation d'une partie chemin rural de l'Eglise et fixe le prix de vente à **1 530.00 € (mille cinq cent trente euros)**, **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la poursuite de cette affaire et à représenter la Commune dans cette procédure, **S'ENGAGE** à réserver au budget communal les fonds nécessaires à la couverture de l'ensemble des dépenses, **DIT** que la présente délibération annule et remplace la délibération n° 2015/068 du 7 septembre 2015,
- **APPROUVE** la vente du terrain sus-énoncé au prix indiqué, soit : **1 530.00 € (mille cinq cent trente euros)**, **CONFIRME** que tous les accords à venir seront régularisés par actes établis en la forme administrative aux frais de l'acquéreur, **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la régularisation foncière de ces accords et à représenter la Commune dans cette procédure, **S'ENGAGE** à réserver au budget communal les fonds nécessaires à la couverture de l'ensemble des dépenses, **DIT** que la présente délibération annule et remplace la délibération n° 2015/093 du 7 septembre 2015.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 H 30

Le Maire,

Jean Pierre BERTHIER

